



AVIS

Signature et approbation traité international

Avant-projet d'ordonnance concernant l'assentiment à la Convention n° 130 concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, et l'Annexe, adoptées par la Conférence Internationale du Travail au cours de sa 53ème session à Genève le 25 juin 1969

20 avril 2017

Demandeur	Ministre Guy Vanhengel
Demande reçue le	28 mars 2017
Demande traitée par	Assemblée plénière
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	20 avril 2017

Préambule

Le présent avant-projet d'ordonnance porte assentiment à la Convention n° 130 concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, et l'Annexe, adoptées par la Conférence Internationale du Travail au cours de sa 53ème session à Genève le 25 juin 1969.

La Convention n°130 concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie révisé la convention n°24 sur l'assurance-maladie (industrie) et la convention n°25 sur l'assurance-maladie (agriculture) de 1927 qui ne répondaient plus aux conceptions actuelles de la sécurité sociale. Elle prescrit l'octroi de prestations en nature, tant les soins préventifs que curatifs, ainsi que des prestations en espèces en cas d'incapacité de travail et pour les frais funéraires.

L'assentiment de la COCOM à cette convention datant de 1969 ne se fait qu'actuellement car c'est en juin 2000 que le Groupe de Travail 'Traités mixtes' de la Conférence interministérielle de la Politique étrangère a constaté son caractère mixte.

Avis

Le Conseil se réjouit d'être consulté sur une matière relevant de la COCOM, ce qui répond à une demande formulée récemment par le CA, et il accueille favorablement la ratification de cette Convention.

*
* *